

**Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage,  
taille, élagage****Affichage au pilier public****A remplir par l'administration communale**

Date

31.07.2026 au 31.08.2026**Objet de la demande****A remplir par le demandeur**

Propriétaire

MARTIN Stéphane, Alexandre et Laetitia, BRIOD Pierre-Henri

Demandeur

Me Didier Kohli, exécuteur testamentaire

Adresse

Chemin de la Bruyère 17Parcelle N° 3061

Type de demande

☒ Abattage☐ Elagage☐ TailleVégétation  
concernée☒ Arbre isolé☐ Haie☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☐ Oui → N°

(voir plan de classement des arbres)

☒ Non

Essence(s)

Sureau

Diamètre(s) du tronc

Multi-troncs >12,7 cmHauteur(s) : env. 1.5 m

Etat sanitaire

BonMotif de l'abattage /  
élagage / taille

Transplantation (considérée comme abattage) du sureau en raison des impératifs de construction, l'arbre se trouvant sur le futur chemin d'accès piéton des bâtiments projetés dans le cadre du permis de construire délivré No 352-25-3061.

**Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE**

Prénom Didier Nom Kohli  
Adresse Rue du Grand Pont 12, 1003 Lausanne  
Téléphone 021 331 01 01  
Adresse e-mail didier.kohli@etudekohli.ch

**Entreprise mandatée pour les travaux***A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
Société \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Adresse e-mail \_\_\_\_\_

**Compensation prévue***A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s) 1  
Essence(s) A définir dans le cadre des plantations prévues dans le projet de constr.  
*Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet*

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

**Documents à joindre à la demande\* :**

- ☒ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- ☒ Photos de l'arbre actuel
- ☒ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

**Lieu et date**Lausanne, 3.6.25**Signature**

**Didier KOHLI**  
Docteur en Droit - Notaire  
Rue du Grand-Pont 12  
1003 Lausanne